

Procès-verbal du Comité Syndical du 25/02/2026

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le Mercredi 25 Février 2026 à 18h00 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher.

23 délégués étaient présents au point n°1 puis 24 à partir du point n°2 (arrivé de Monsieur LAUSDAT Benoît).

Etaient excusés : M LAFAYE Eric, Mme DESAGES Hélène, Mme HENNEQUIN Marie, Mme DUCHIER Catherine, M GUERIN Jean Pierre, M GENESTE Jean Pierre

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 08/12/2025 ;
- 2) Débat d'orientation Budgétaire ;
- 3) Convention avec le Centre de Gestion 03 pour les remboursements sur absences syndicales ;
- 4) Résiliation de la prestation de facturation de la redevance d'assainissement collectif ;
- 5) Remplacement du personnel titulaire pendant l'été ;
- 6) Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts ;
- 7) Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au Budget Général ;
- 8) Convention pour l'éco-pâturage ;
- 9) Questions diverses.

1-Approbation du procès-verbal du 8 Décembre 2025 :

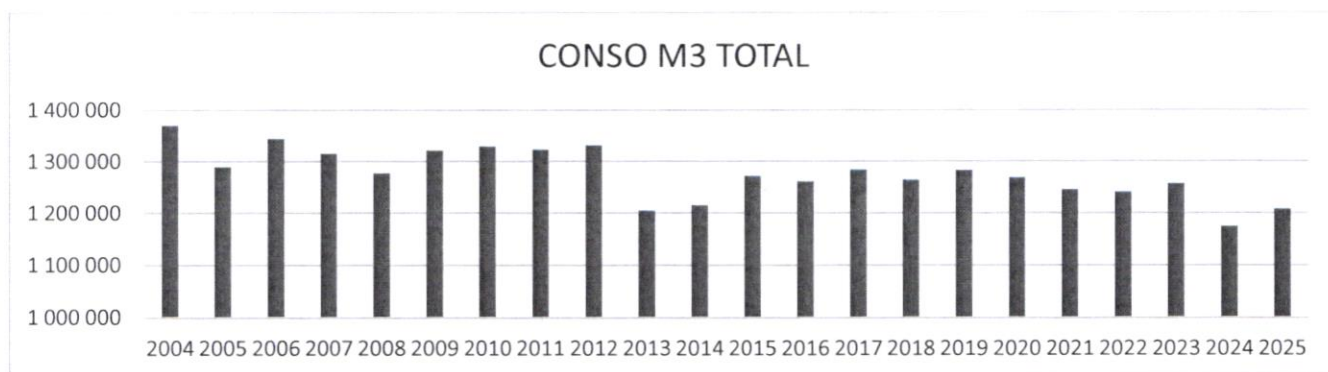
Monsieur Le Président demande si le compte-rendu du 08/12/2025 a bien été reçu par tous et si quelqu'un a des remarques à faire. Le comité syndical confirme la bonne réception.

Le compte-rendu est approuvé par le comité syndical, **23 voix pour.**

2- Débat d'orientation budgétaire :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

Présentation des orientations budgétaires 2026 :

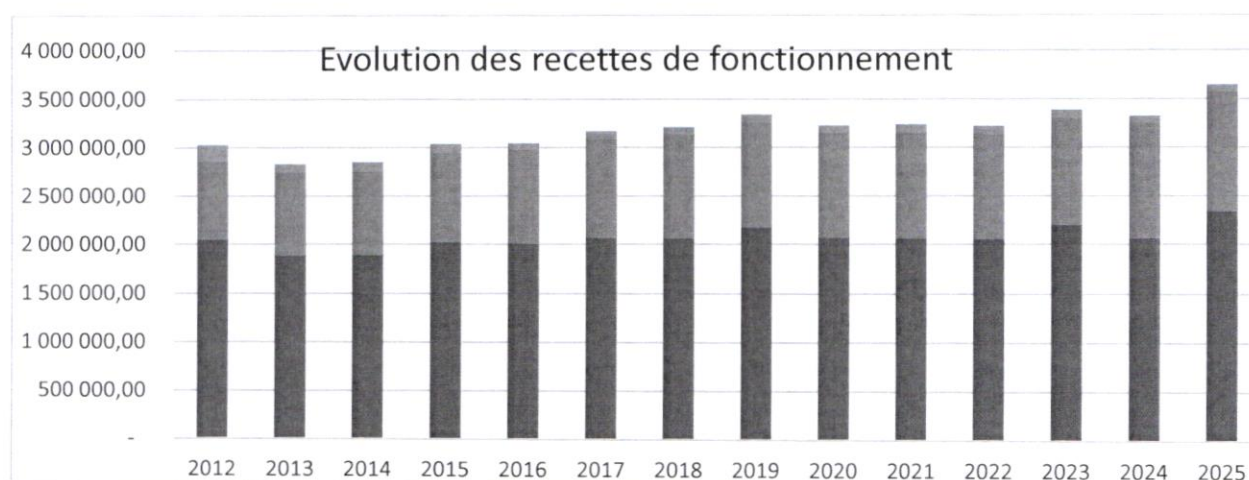


- En 2025 : Le nombre d'abonnés (13 979 abonnés) est approximativement identique à celui de 2024 (13 973) avec une augmentation de 0,04% (+ 6 abonnés).
- Les techniciens ont effectué 43 branchements, 48 cessations et 11 réouvertures de branchements
- Légère augmentation de la consommation par abonné pour 2025
- Stagnation des consommations entre 1 271 673 m3/an et 1 207 717 m3/an de 2015 à 2025 puis nette baisse en 2024, année la plus basse
- En 2024, le SIVOM a vendu 1 207 717 M3 d'eau aux abonnés. Pour 2025 la consommation est de 86 m3 par abonné.

	Nombre d'abonnés	Consommation moyenne en m3/an et par abonné	Consommation totale annuelle	Evolution du nombre d'abonnés en %
2007	12996	101	1 315 123	
2008	13144	97	1 277 296	1,14
2009	13236	100	1 321 154	0,70
2010	13420	99	1 329 568	1,39
2011	13535	98	1 323 493	0,86
2012	13629	98	1 331 451	0,69
2013	13642	88	1 204 592	0,10
2014	13657	89	1 215 154	0,11

2015	13681	93	1 271 673	0,18
2016	13702	92	1 261 338	0,15
2017	13723	94	1 283 985	0,15
2018	13734	92	1 264 442	0,08
2019	13768	93	1 282 928	0,25
2020	13816	92	1 268 840	0,35
2021	13883	90	1 251 202	0,48
2022	13914	89	1 240 472	0,22
2023	13947	90	1 257 323	0,24
2024	13973	84	1 174 042	0,19
2025	13979	86	1 207 717	0,04

RECETTES :



Information sur les ventes à Confluence Eaux : 464 000 m³

Rapport d'orientation budgétaire : EAU

Le budget EAU est le budget le plus important du SIVOM Rive Gauche du Cher. Dans le cadre du débat, les orientations budgétaires traduisent des lignes directrices amenées à être

précisées. Les chiffres sont donc indicatifs et l'objectif est de permettre de saisir les axes du budget, en particulier en matière d'investissements.

Le projet du Budget Eau 2026 :

954 535,43 € de dotation aux amortissements (en dépenses)

Intérêts des emprunts 99 802,65 €

Nouvelles opérations environ 780 000,00 € et ajouts au Restes à réaliser de 14 000,00€.

Restes à réaliser 2025 de 703 635,00€

Quote-part des subventions d'investissement 71 954,24€

Capital des emprunts à rembourser de 343 446,95€

RESTES A REALISER DE 2025

Opération	Compte	Libellé opération	Prévisions	DM	Réalisé	Restes	Cumuls	RAR A REPORTER	BUDGET 2026	TOTAL
540	2051	Achat compteurs radio-relèves	-1 000,00		0	-1 000,00				
540	21561	Achat compteurs radio-relèves	97 302,05		65 353,80	31 948,25	30 948,25	14 000,00		14 000,00
548	21561	Pompes usine de Saint-Victor	106 500,00		0	106 500,00		106 500,00		106 500,00
549	21561	Automates sur bassins	60 000,00		24 150,00	35 850,00		35 850,00	5 000,00	40 850,00
552	2154	Achat matériel spécifique	0		4 897,30	-4 897,30				
552	21561	Achat matériel spécifique	55 821,60		11 907,00	43 914,60	39 017,30	25 000,00		25 000,00
554	2031	Etude réhabilitation station de Saint-Victor	35 000,00		11 810,00	23 190,00		23 190,00		23 190,00
555	2315	Dévolement réseau Imerys	120 000,00		0	120 000,00		120 000,00		120 000,00
556	2315	Dévolement chemin de la Côte à Saint-Victor	80 000,00		0	80 000,00		80 000,00	3 000,00	83 000,00
557	2315	Renouvellement route de Chazemais à Saint-Désiré	194 000,00		0	194 000,00		194 000,00	6 000,00	200 000,00
559	2182	Achats de véhicules	140 000,00		0	140 000,00		64 750,00		64 750,00
561	2315	Usine Imerys	17 500,00		0	17 500,00		17 500,00		17 500,00
564	2315	Travaux zone des Richardes Huriel	0,00	22 845,00	0	22 845,00		22 845,00		22 845,00
TOTAL								703 635,00	14 000,00	717 635,00

PROJET NOUVELLES OPERATIONS 2026

2031	Shéma directeur	60 000,00
2182	Véhicules	90 000,00
2315	Travaux réseau de Brignat à Domerat	306 000,00
2315	Modification réseau Halle aux terroires	26 000,00
2184	Mobilier	6 000,00
21561	Achat compteurs	110 000,00
21561	Achat de matériel spécifique	20 000,00
2188	Achat de petit matériel technique	5 000,00
21561	Automate sur bassin	30 000,00
2183	Achat informatique	28 000,00
2313	Réfection cuve des Aubas n°2	100 000,00
TOTAL		781 000,00

Rapport d'orientation budgétaire : SPANC

Le projet du Budget SPANC :

Avec 29 159,91 € de dotation aux amortissements (en dépenses)

Nouvelles opérations : 2 000,00€ matériel spécifique

Restes à réaliser de 0 €

Quote-part de subvention d'investissement de 20 654,90 €

2025 : 658 contrôles : 63 conceptions, 47 exécutions, 460 périodiques, 88 ventes

Rapport d'orientation budgétaire : INCENDIE

Le projet du Budget Incendie 2026

Restes à réaliser 0€

Outillage spécifique : à voir

Budget Assainissement Collectif

Le projet du Budget Assainissement Collectif 2026 :

Pour info 26 contrôles en 2025

Rapport d'orientation budgétaire : Budget général M57

Le budget M 57 se voit notamment affecter la rémunération du DGS, les indemnités des élus et les frais afférents au bâtiment du siège du SIVOM, chauffage, volets roulants, maintenance...

Le chauffage a été changé, l'opération pour les volets roulants a été supprimée,

Voir pour les travaux d'électricité

Ce sont les budgets Eau, Spanc, Incendie et Assainissement collectif qui alimentent le budget principal M57 d'après une clé de répartition établit d'après les chiffres des comptes administratifs N-1.

- **Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2026 : 24 voix pour.**

3- Convention avec le Centre de Gestion 03 pour les remboursements sur absences syndicales :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

Les heures de décharges syndicales peuvent être prises en charge financièrement par le Centre de Gestion par la signature d'une convention.

Ces autorisations spéciales d'absences seront accordées aux membres du bureau de l'organisation syndicale CGT.

Il est proposé de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier permettant :

De solliciter le remboursement par le Centre de Gestion des décharges de service pour activité syndicale pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Le Comité syndical, à l'unanimité : 24 voix pour, accepte la convention avec le Centre de Gestion pour les remboursements sur absences syndicales.

4- Résiliation de la prestation de facturation de la redevance d'assainissement collectif :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

Le SIVOM est compétent en matière d'eau potable, et exerce par ailleurs la compétence « assainissement non collectif » pour certaines communes lui ayant transféré cette compétence, mais n'est pas compétent en matière d'assainissement collectif, cette compétence demeurante exercée par les communes concernées.

Dans la perspective d'aider les communes dans leurs opérations de facturation de l'assainissement, collectif, le SIVOM et certaines de ses communes membres avaient mis en place un mécanisme de prestations de services, consistant, pour le SIVOM à assurer la facturation de la redevance d'assainissement collectif pour le compte des communes membres (moyennant une somme modique versée par chaque commune), le SIVOM reversant ensuite à chaque commune le montant correspondant à la redevance AC.

Ce mécanisme est identique pour les 6 communes concernées, à savoir Huriel, Audes, Saint-Martinien, Archignat, Courçais et Chazemais, et a été mis en place par délibérations concordantes entre le SIVOM et les communes, pour 5 d'entre elles (Huriel, Audes, Saint-Martinien, Archignat, Courçais) et, pour la commune de Chazemais, par convention entre le SIVOM et cette dernière.

Certaines difficultés cumulatives ont été rencontrées dans l'exécution de cette prestation :

- Le mécanisme actuel ne permet pas la mise en œuvre d'une mensualisation de la facturation du service de l'assainissement collectif pour les usagers de ce service, alors même que nombre d'entre eux, pour des raisons économiques et financières, souhaiteraient la mise en place d'un versement mensualisé de la redevance assainissement collectif.
- Les délais de reversement par la trésorerie sont incompatibles avec les contraintes de clôture comptable des communes, notamment pour l'établissement du Compte Financier Unique (CFU).

- Enfin, des dysfonctionnements de reversement ont entraîné l'émission de notifications bancaires et/ou auprès des employeurs à tort à l'encontre d'usagers, situation préjudiciable tant pour ces derniers que pour les collectivités concernées.
Il est donc question de procéder à la résiliation des délibérations et conventions des 6 communes relatives à la prestation de facturation et de reversement de la redevance d'assainissement collectif à compter du 01 janvier 2026.

Le Comité Syndical : 24 voix pour, approuve la résiliation de la prestation de facturation de la redevance d'assainissement collectif

5- Remplacement du personnel titulaire pendant l'été :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

Il est préférable d'ouvrir la possibilité de prendre des agents contractuels pour pallier aux absences, aux congés d'été :

- 1 agents pour le service technique.
- 1 poste au service administratif.

Le Comité Syndical : 24 voix pour, approuve le remplacement du personnel titulaire pendant les congés d'été

6- Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

La commune de Saint Victor effectue la tonte des espaces protégés autour des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Victor. Montant : 1 150 € pour 2026.

La précédente convention n'étant valable que pour un an, Monsieur le Président propose de reconduire celle-ci pour l'année 2026.

Vu que le Président doit être autorisé par son assemblée générale à la signature d'une telle convention.

Le Président est unanimement (24 voix pour) autorisé à souscrire cette convention.

7- Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général :

Point ajourné.

7- Convention pour l'éco pâturage :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 12/02/2026.

Depuis 2017, après avoir obtenu l'accord de l'Agence Régional de Santé (ARS), des brebis pâturent sur les différents sites du SIVOM, permettant ainsi un entretien respectueux de l'environnement. Convention avec Sébastien RONDIER.

La reconduction de cette convention est proposée pour un renouvellement à compter du retour de M RONDIER, actuellement en congé pour accident de service.

Il est procédé au vote du comité syndical qui décide favorablement unanimement avec le vote suivant : 24 voix pour d'accepter le principe d'éco pâturage pour l'entretien des sites du SIVOM pour une durée de 1 an.

10- Questions diverses :

Serge LAURENT

Président du SIVOM

Rive GAUCHE DU Cher Huriel



Bruno ANDRE

Secrétaire de séance

